

# CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS

**ATTENTION TOUS LES PAYS  
NE L'ACCEPTENT PAS !**



**DÉLIVRÉE APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures

**DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013**

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable**  
**5 ans après la date d'expiration inscrite.**

De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé** :

**Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Luxembourg, Turquie**

**Tunisie** (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

**Pays de l'Union européenne** : **Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède**

**De l'Espace Schengen** : **Liechtenstein, Vatican, Albanie, Macédoine du Nord, Bosnie-Herzégovine, Égypte**

**Maroc** (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

**Mais d'autres non** comme par exemple :

**Belgique, Norvège, Lituanie**

➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de vérifier la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du **ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)**

➔ Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre CNI en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

➔ De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

➔ Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](#).